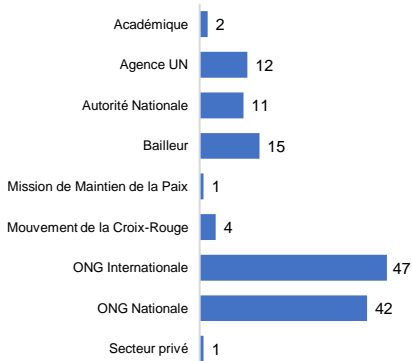


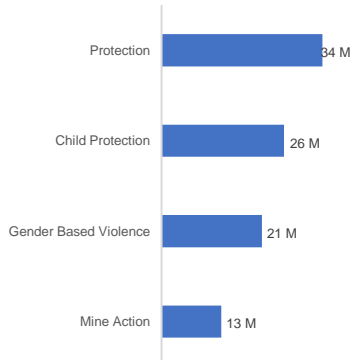
CHIFFRES CLES



COMPOSITION DU CLUSTER



FINANCEMENT DU CLUSTER



CONTACTS

Cluster Protection
00223 20 29 05 16
mliabcpm@unhcr.org

Marie-Emilie Dozin
Coordinatrice
dozin@unhcr.org

Nadia Elise Gateka
Co-coordinatrice
nadia.gateka@nrc.no

Oulématou dite Saran Sall
Associée de Protection à la Coordination
sallo@unhcr.org

Dominique Reinecke
Officier du Monitoring de Protection
reinecdo@unhcr.org

Olivier Jean Marc Ouegnin
Associé Gestionnaire de l'Information
OUEGNIN@unhcr.org

Siaka Dramane Sanogo
Assistant Gestionnaire de l'Information
sanogos@unhcr.org

Makan Keita
Assistant Gestionnaire de l'Information
keitama@unhcr.org

Christ-Nathalie Mbondji-Kenat
Associé Cluster Protection-Gao
mbondji@unhcr.org

Michel Makasi Iyeme Issa
Associé Cluster Protection-- Mopti
makasi@unhcr.org

Ahmed Nounta
Officier de Protection Associé –Tombouctou
nounta@unhcr.org

Concept de protection

Le Cluster Protection (CP) utilise la définition de la protection fournie par l'IASC (InterAgency Standing Committee) en 1999.

« Le concept de protection comprend toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de l'individu, conformément à la lettre et à l'esprit des corpus de droits pertinents (à savoir du droit international des droits de l'homme [DIDH], du droit international humanitaire [DIH] et du droit international des réfugiés [DIR] ».

La protection humanitaire tente donc de préserver la sécurité, la dignité et l'intégrité des populations vulnérables affectées par la crise, à travers des interventions fondées sur le droit, en impliquant et soutenant les autorités et les détenteurs de devoirs en vertu du droit international et en s'appuyant sur les capacités des communautés affectées. La définition de l'IASC a une portée globale, tant du point de vue du cadre juridique de la protection que des stratégies et des méthodes permettant d'assurer cette protection.

Les interventions de protection ont pour objectif de mettre fin aux violences et phénomènes d'abus (actions réactives), de restaurer la dignité, de fournir une assistance réparatrice, de soutenir les personnes vivant avec les effets des violations (actions correctives) et de créer un environnement qui permet le respect des droits, prévient et transforme les causes des abus (actions constructives de l'environnement favorable de protection).

Dans leur déclaration de 2013, les hauts responsables de l'IASC ont appelé l'ensemble des acteurs à placer la protection au cœur de l'action humanitaire. Tous les acteurs humanitaires, quel que soit leur expertise sectorielle, peuvent contribuer à la protection des populations affectées. La présente stratégie est conforme aux orientations établies par l'IASC dans sa Politique sur la Protection de 2016 qui définit un continuum de protection afin de s'engager collectivement en vue d'obtenir des résultats significatifs en matière de protection. Ce continuum de protection comprend : la protection transversale, la protection intégrée, et la protection spécifique ou spécialisée.

Objectifs du Cluster Protection

L'objectif général du Cluster Protection est de contribuer à ce que les personnes affectées par la crise de protection au Mali puissent jouir de leurs droits fondamentaux en accord avec et dans le respect des normes juridiques pertinentes. En complément à l'analyse de la situation de protection qui identifie les violations majeures de droits, le Cluster Protection doit veiller à réduire la vulnérabilité des personnes affectées par la crise et renforcer la prévention des risques ainsi que fournir des services de protection de qualité favorisant ainsi une réponse coordonnée de protection. Afin de renforcer l'environnement protecteur, le Cluster Protection s'attèle également à renforcer le cadre juridique en vigueur ainsi que les capacités des acteurs étatiques, de la société civile et de la communauté à faire valoir la promotion et la protection des droits fondamentaux.

- **Objectif 1:** Assurer et coordonner une collecte de données de qualité afin de produire une analyse adéquate et représentative de la situation de protection (y compris violations DIH/DIDH, déplacements forcés, VBG, PE, LAMH, conflits fonciers) des populations affectées en vue de renforcer les capacités de réponse, le plaidoyer et la mobilisation des financements pour une réponse efficace aux principaux besoins de protection des populations affectées.
- **Objectif 2:** Contribuer à la réduction des vulnérabilités et au renforcement de la capacité de résilience des populations exposées aux risques de protection, y compris les populations hôtes, par le renforcement des actions de prévention, de cohésion sociale et de protection à base communautaire.
- **Objectif 3:** Renforcer la coordination des interventions de réponse et les capacités des acteurs pour améliorer la qualité et la couverture géographique des services et apporter une réponse holistique de protection aux personnes affectées.
- **Objectif 4:** Renforcer le cadre juridique et opérationnel de la protection dans l'action humanitaire

Structure du Cluster Protection

Cluster Protection (CP)
Sous-Cluster Violences basées sur le Genre (SCVBG)
Sous-Cluster Protection de l'enfance (SCPE)
Groupe thématique Lutte antimine humanitaire (GT-LAMH)

Groupe thématique Logement, Terres, Propriété, et Ressources Naturelles (GT-LTPRN)
Commission Mouvement de Populations (CMP)
Groupe thématique Cohésion Sociale (GT-CS)
Groupe thématique Documentation Civile (GT-DOC)

Outils disponibles

Stratégie du Cluster Protection <https://bit.ly/2QayiEt>
Tableau de bord du monitoring de protection <https://bit.ly/3clVuBu>
Tableau de bord des évaluations rapides de protection <https://bit.ly/3rY8R75>
Tableau de bord de la présence opérationnelle et du suivi de la réponse de protection (5W) <https://bit.ly/3vvcBP1>
Cartographie des services de protection <https://bit.ly/2P2RgfT>
Cartographie des mécanismes communautaires de protection <https://bit.ly/3eStSwi>
Site internet du Cluster Protection <https://bit.ly/3tvE6He>